



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20251204-202556-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de BRACH, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHEL pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY pouvoir Chantal BOURDELAS

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DELIB_2025/56_Finances

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement pour le budget de l'eau 2026

Monsieur le Maire,

RAPPELLE les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption de son budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles de fonctionnement imputables à l'exercice en cours. Concernant les dépenses nouvelles d'investissement, le Conseil municipal peut engager et mandater par anticipation de telles dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts (25%) au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits doivent être repris au budget primitif 2026.

Opérations concernées	BP 2025	Autorisation d'engagement avant le vote du BP 2026
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	49 000,00€	12 250,00 €
203	49 000,00 €	12 250,00 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
2156	5 000,00 €	1 250,00 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	25 000,00 €	6 250,00 €
2318	25 000,00 €	6 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'eau 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif de l'eau 2025 pour les opérations proposées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
I.DUVILLARD



Le Maire,
D.PHOENIX


